Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 18 (1910)

Heft: 5

Artikel: L'hygiène et les soins aux malades à la campagne

Autor: Favre, Alice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682538

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par un seul homme sur route horizontale. Il faut deux hommes à la montée, et, si celle-ci est longue, un troisième pousseur s'attellera à la civière en y fixant une corde.

Entre la toile du brancard d'ordonnance sur laquelle le blessé est couché, et la toile du cadre, il est facile de placer le fusil, le sac et les effets de celui qu'on transporte. Le poids total du brancard ainsi chargé dépend du poids du blessé, et peut atteindre 159—170 kg., ce qui ne constitue pas une charge trop lourde pour 1 à 2 pousseurs.

Ce qui nous paraît tout spécialement pratique à cette voiturette de malades, c'est qu'elle utilise le brancard d'ordonnance de l'armée suisse, et que, de ce fait, elle pourra être employée en toute occasion où l'on amènera depuis la première ligne de secours des malades et des blessés, qu'il ne sera pas nécessaire de transborder. Ils pourront ainsi rester sur le même brancard depuis l'endroit où ils auront été relevés jusqu'à l'hôpital où ils seront définitivement soignés.

Fig. 4. Transport d'un blessé couché sous la bâche protectrice.

Cette voiturette, munie du brancard d'ordonnance, devrait être adoptée comme moyen de transport par les sociétés de samaritains de la campagne. Coût de la voiturette: environ fr. 230.

Dr M.

P. S. C'est par erreur que dans notre article du n° 3, 1910, « Le fourgon des colonnes . . . », nous avons parlé de 15 brancards contenus dans cette voiture; c'est « dix » qu'il faut lire.

L'hygiène et les soins aux malades à la campagne

Le rapport annuel de la Société genevoise des Dames de la Croix-rouge contient quelques pages très intéressantes, extraites du rapport de la présidente de cette société, Mademoiselle Alice Favre.

Après avoir passé en revue l'activité toujours croissante de la société qu'elle préside d'une façon si distinguée depuis plusieurs années, Mlle Favre ajoute:

« Vous pouvez le remarquer, notre action, comme celle de toutes les Croix-Rouges, s'est tournée surtout vers la paix. Il ne faut pas oublier la possibilité de la guerre, puisque nos militaires et nos médecins militaires nous en affirment très fortement la nécessité. Personnellement, toutefois, je suis convaincue que la Croix-Rouge, créée pour les besoins de la guerre,

doit devenir de plus en plus une armée contre les ennemis du dedans, plus redoutables mille fois pour les nations comme pour les individus, que ceux du dehors. Je la considère dès maintenant comme un centre tout formé pour la propagation de l'hygiène. L'hygiène qui, éclairée par la science, doit tendre à mettre l'homme dans les conditions les meilleures pour le développement équilibré et harmonieux des forces vives de son être moral et physique. Elle est donc un moyen puissant de perfectionnement trop longtemps négligé ou faussement envisagé.

Je voudrais donc que la Croix-Rouge cherchât de plus en plus non pas seulement à guérir les plaies, mais à les prévenir en travaillant entre autres à la diffusion des idées utiles et justes quant à la santé.

A ce titre, beaucoup devraient s'y intéresser.

A cette occasion, laissez-moi vous faire part d'une idée qui me préoccupe et que je voudrais vous communiquer pour qu'elle se répande et fasse son chemin sous une forme ou sous une autre.

Je trouve nos campagnes un peu négligées au point de vue de l'hygiène comme du soin des malades. Il y règne, vous le savez, dans ce domaine, les idées les plus fausses et des habitudes ou des manques d'habitude déplorables. On craint l'air, l'eau, le dentiste, les soins médicaux, etc. Les malades sont parfois très abandonnés, souvent par force majeure, ou soignés par leurs voisins avec plus de dévouement que d'intelligence.

Ne pourrait-on pas arriver à créer dans chaque commune un petit centre de soins hygiéniques? Des bains chauds et froids, à deux prix peut-être, dont on apprendrait au travailleur le bienfait une fois la semaine, comme propreté, détente, repos, qui serviraient pour les bains minéraux pour malades, impossibles à aller chercher en ville. Ils seraient utiles aux particuliers n'ayant pas de salle de bain dans leurs maisons, ainsi qu'aux domestiques des environs et aux enfants. Les écoles avec leur chauffage central et le personnel qui les garde, ne pourraient-elles être utilisées à cet effet? C'est un besoin à créer et à satisfaire.

Toute maison privée nouvelle devrait avoir sa chambre de bain pour les domestiques, et, dans les constructions locatives, ne pourrait-elle exister dans les combles ou ailleurs en commun pour les employés de la maison?

A cette installation, très simple, de bains dans les campagnes, ne pourrait-on joindre une garde-malade qui se payerait par heure? Elle donnerait, avec ses soins, une petite aide au ménage des malades solitaires ou de mères de famille alitées. Elle disposerait de certains remèdes et prêterait des objets nécessaires et coûteux. Elle ferait face, en attendant le médecin, aux premiers soins dans les accidents fréquents à la campagne, etc. etc. *)

La commune avec l'aide du pasteur et des notables pourrait participer aux frais si le gain de la garde n'est pas suffisant et payer pour les malades dans la misère.

Il faudrait donner l'hiver, dans les gros villages, des séances qui éclaireraient les campagnards sur leurs véritables intérêts en fait de santé. Tout cela rencontrera certainement des obstacles, mais mérite qu'on y pense et qu'on en parle.

Je vous confie mon idée, Mesdames, pour la répandre et la faire fructifier avec toutes les modifications nécessaires.

---

*) C'est ainsi que cela se fait déjà dans quelques localités du Jura et du canton de Vaud qui en retirent un très grand bénéfice. Mais les communes qui rétribuent une infirmière sont encore beaucoup trop peu nombreuses.

(Note de la Réd.)

J'en ai déjà entretenu plusieurs maires; certains ont hoché la tête, d'autres ont dressé l'oreille. Il faudrait que chaque commune résolût le problème pour elle-même, profitant de l'expérience des autres. Cette petite organisation existe en plusieurs endroits de la Suisse allemande.»

Cette idée nous paraît excellente et mérite d'être étudiée et appliquée non pas seulement dans la campagne genevoise, mais dans nos cantons romands où nous voudrions voir se répandre les légitimes désirs formulés par Mlle Alice Favre.

Assemblée annuelle des délégués
de la
Société centrale suisse de la Croix-Rouge

Samedi et dimanche 21 et 22 mai 1910 à Lucerne

PROGRAMME:

Samedi 21 mai

Dès 4 heures de l'après-midi: Réception des délégués. — Visite du Home des gardes-malades de la Croix-Rouge et du magasin d'appareils et de matériel pour malades à la Museggstrasse.

8 heures soir: Réunion familière au Löwengarten. Représentations par diverses sociétés de la ville.

Dimanche 22 mai

8 heures matin: *Assemblée des délégués* à la salle du Grand Conseil.

Ordre du jour:

1° Liste de présence des délégués.
2° Procès-verbal de la dernière assemblée.
3° Compte rendu administratif et compte rendu financier pour l'exercice 1909.
4° Budget pour 1911.
5° Nomination du président de la Direction.
6° Désignation des vérificateurs de comptes pour 1910.
7° Choix du lieu de la prochaine réunion annuelle.
8° Conférence avec démonstrations donnée par le colonel Dr Bohny, chef du service des hôpitaux: « Le fourgon des colonnes sanitaires auxiliaires, comme nouveau moyen de transport ». (Traduction française par M. le Dr de Marval.)

11 heures matin: Exercice de la colonne sanitaire auxiliaire de Lucerne à la gare et aux embarcadères. Transport de blessés.

12½ heures précises: Banquet.

Après-midi: par temps favorable, départ du bateau spécial pour le Rutli. Allocution par un membre de la Direction. Les délégués pourront tous rentrer avec les derniers trains.

Les Comités des sections sont invités à adresser sans retard au *Secrétariat général de la Croix-Rouge, à Berne,* les formulaires d'adhésion qui leur ont été envoyés, avec les noms de leurs délégués.